

« **NON** au 19 mars »

VOICI quelques articles de presse ou de contributeurs retenus à votre attention :

1/ La ville de RANDON redevenue BESBES à l'indépendance : (Sources JP Bartolini et M ROZIER)

Dans l'Est algérien ce village est situé au Sud de la ville de Bône, distant d'une vingtaine de kilomètres.



Histoire

Constantine, dans un premier temps, puis Bône, dans un second temps, furent son chef lieu de département.

Le Village de **RANDON**, d'abord siège de la commune de DAHROUSSA. Quand le village de BESBES, créé par la Compagnie algérienne en 1852, s'étend, le siège de la commune lui est transféré en 1885. Puis en hommage au Général surnommé le père de Bône, il prend le nom de RANDON (*ndlr : voir au chapitre 2*). En 1900, le conseil municipal vote la construction d'une église car le culte, jusqu'alors était pratiqué dans une annexe de la mairie école.

Le premier maire et conseiller général fut Monsieur Eugène HERMITTE.

Les voisins proches du village de RANDON :

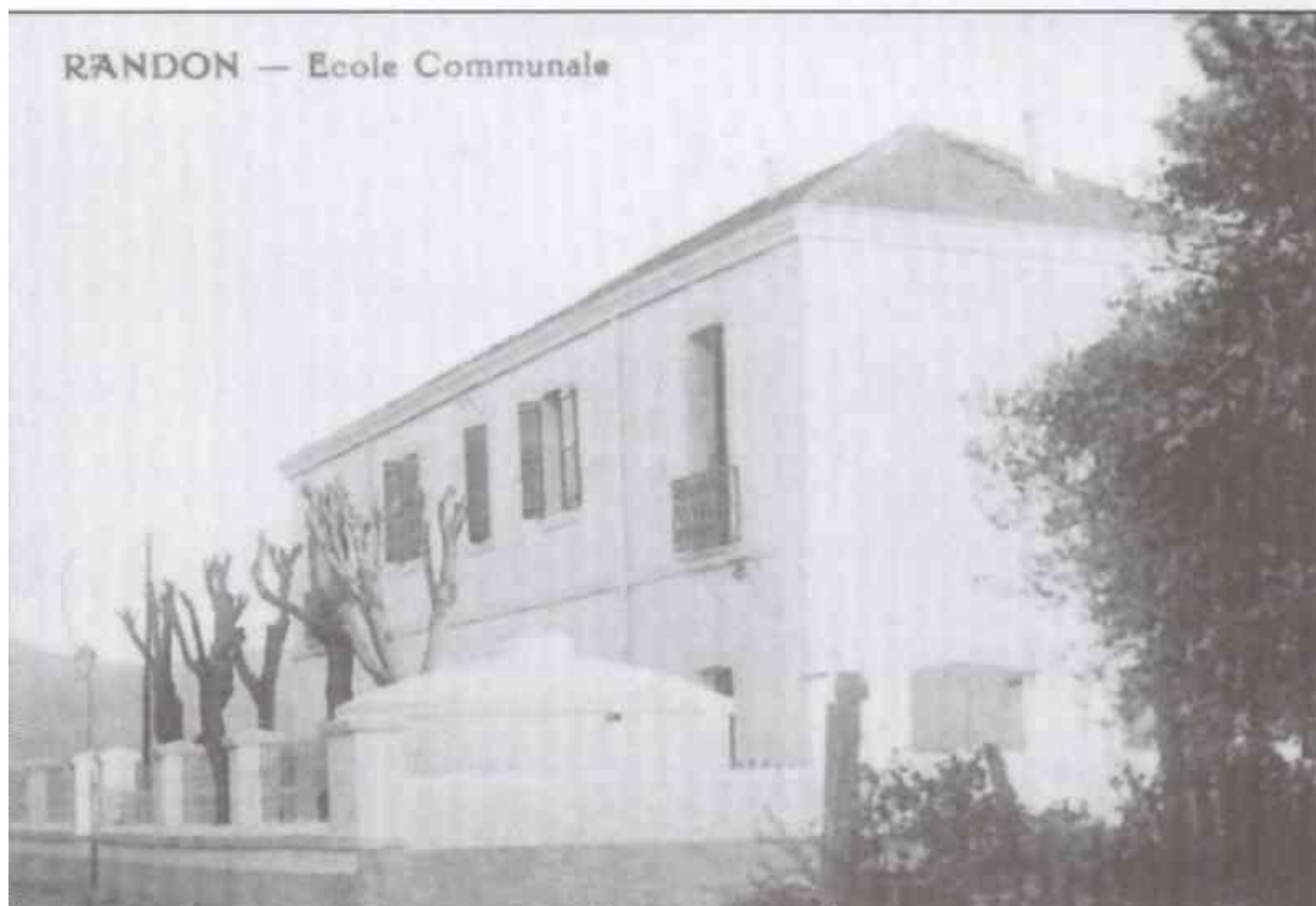
-Le village de **ZERIDER** qui a été créé aux cours des années 1876/1877. Il avait, en 1942, accueilli l'implantation de l'hôpital militaire de campagne anglais dirigé par le Colonel Lee LANDER, professeur de chirurgie à la faculté de Londres. La ville de Bône étant alors l'objet de bombardements des forces de l'axe.

-Le village de **COMBES** avec 2441 habitants, portait le nom du colonel d'infanterie tué au siège de Constantine en 1837 (*ndlr : Voir chapitres 3 et 4*). A l'origine il s'appelait MERDES.

Les premiers concessionnaires en 1881/1882 étaient : Salvator AGIUS, Esprit ARNAUD, Antoine ATALAS, Anatole BEAUDOUX, Victor BERNARD, Auguste BONNEFOY, Charles DEMANGEON, Madame De MESANGE, Jean Baptiste DEMESSIEUX, Joseph DEMESSIEUX, De SAINT ANDRE, Dominique DESBOIS, Jean DESSANTI, Grégoire DUGOUL, Jean-Frédéric ESCOFFIER, Auguste FUSTER, Abel GENILLON, Etienne GUYON (1888), Jean GUYON, Jules HERMITTE, Veuve MANDART née COYNET, Pierre MARTIN, François MOUTTE, Jean PALOMBA, Jean-Pierre PIOT, Florent REIBELL, Virginie REIBESL, Benjamin ROLLAND, Joseph ROY, Pierre SAUNIER, Bernard SELLUS, Veuve SENECHAL et fils, Honoré THEOT, Ferdinand TRANCHANT, Emile VERRIER, implantés

sur des parcelles de 28 à 36 hectares.

18.16 ha étant réservé à l'école, le presbytère, le marché, le cimetière, etc...



[Source Jean-Pierre BARTOLINI : L'école de RANDON]

Avant Propos :

Ayant très peu de documentation relative à la localité de RANDON, presque périphérique à la ville de Bône (à 20 km), je cède le clavier à Marc ROZIER pour vous conter un quartier de sa ville.

MECHMECH ?

Un exemple de l'œuvre civilisatrice de la France, en Algérie, au travers d'un programme appelé "COLONISATION" par une mise en valeur de terres vouées, depuis le passé, à un immobilisme séculaire, avec absence de toute progression.

Là, où vivaient quelques dizaines d'hommes, des centaines ont bénéficié des bienfaits d'une agriculture où, "l'humanitaire" par lequel le progrès s'est installé, apportant par l'application de la technicité, la sécurité du lendemain. MECHMECH ou ABRICOT.

Appellation d'un lieu-dit, au sein de la plaine de Bône s'insérant dans le parcellaire de la commune de **RANDON** en ce pays de l'Est Algérien. RANDON, commune parmi les plus vastes – des temps où l'Algérie – par ses trois départements, faisait partie du territoire de la Nation Française.

RANDON, commune créée en 1885 en hommage au Maréchal ayant commandé et dirigé cette terre d'Algérie en tant que Gouverneur général. MECHMECH se présentait comme appellation d'un quartier du village de RANDON, d'une superficie de plus d'un millier d'hectares. L'ensemble possédait une partie de terres dites "basses" recouvert d'un type d'enherbement naturel, sol hydromorphe en période des pluies automnales et hivernales, prolongées parfois au printemps.

L'exploitation de ces terres était rendue impossible à cause de cette présence d'eau où, même tout pacage en était exclu durant la moitié de l'année. Sur l'espace dit des "terres hautes" le terroir offrait des conditions culturelles ans grandes difficultés.

Pour permettre l'installation d'une agriculture économiquement rentable, les premiers travaux consistaient obligatoirement par une sévère amélioration foncière.

Le quartier MECHMECH, malgré les qualifications de ses terres dites "basses" ou "hautes", offrait une planéité totale. Sur une partie de ce quartier s'est créé un Domaine dit de COLONISATION d'une superficie de 300 ha.

Par la volonté du conseil d'administration la chambre d'agriculture de l'Est algérien présidée par monsieur Charles MUNCK se rendit acquéreur de ce Domaine dans les années 1930.

Ces 300 hectares furent répartis en 8 lots et attribués à 8 jeunes agriculteurs de la commune de RANDON qui seront aidés financièrement par l'Economie de la chambre d'agriculture sous forme de prêts initiaux. En hommage aux actions menées par le Président, ce Domaine prit l'appellation « DOMAINE DE COLONISATION CHARLES MUNCK ».



[Source J. Pierre BARTOLINI : La Coopérative Charles MUNCK]

Il se situait à 5 km du village de RANDON et 20 km de la ville de BÔNE ainsi qu'à quelques kilomètres du littoral "Méditerranée". Par ailleurs, par chemins de terre, il allait à la rencontre de la route nationale BÔNE – TUNIS, à hauteur du village de MORRIS.

En cette année d'attribution des lots de propriété aux jeunes agriculteurs "1932". Tout devait être créé, à savoir :

- L'habitat des familles,
- L'amélioration et l'installation du foncier,
- La plantation du vignoble car, tel était la vocation : Viticulture,
- La cave coopérative,
- Les corps de ferme,

En fait l'aménagement général.

A la création du Domaine, nous l'avons vu : les parties basses étaient constituées de prairies naturelles en "grand temps" de l'aunée inondées. Terres, au sol noir, humides, argileuses, très difficile à travailler. Il fallut procéder à la mise en place d'un réseau de fossés pour l'écoulement des eaux de pluies. Ce drainage allait permettre l'installation du vignoble à la superficie de 180 ha, "terres basses et terres hautes". Vignoble à l'encépagement classique méditerranéen : CINSAULT, CARIGNAN, ALICANTE, BOUSCHET, GRENACHE, CLAIRETTE, élaborant vin rouge et vin rosé.

Les autres terres dites "terres nues" furent destinées aux cultures industrielles : Tabac, coton, tomates mais également aux cultures légumières de "plein champ" : Pommes de terre, fèves, petits pois, melon, pastèque avec assolement biannuel de céréales avec par exemple le blé dur représenté par sa variété champion : OUED ZENATI, ainsi que d'autres.

Pour les besoins de l'habitat un hameau de huit villas, construites toutes sur le même modèle, campa de part et d'autre d'une très large allée, plantée de palmiers Phoenix-Canarensis qui allaient devenir majestueux à la 10^{ème} année.

A l'entrée du Domaine, sur la gauche, la masse trapue de la coopérative "LA CAVE" mais à l'architecture gracieuse, abritait les cuves de fermentation et de conservation.

Dès les premières vendanges, la modernité œnologique du matériel, permet de vérifier sans problème, surtout en maîtrisant l'élévation des températures des moûts, par utilisation des tubes réfrigérants. Au nord de la cave, s'attachait le Conquet, vaste entonnoir dans lequel se déversaient les vendanges des raisins, véhiculés par bennes, pastières et autres, pesées à la bascule, abritée par une petite guérite.

Sur la partie droite de la cave, la rangée des cuves, extérieures, recevaient les marcs qui allaient être en saison hivernale, distillés par un matériel ambulant, qui parcourait la plaine.

A quelques pas se dressait l'habitat du caviste. Sur la droite de l'allée des palmiers, se tenaient les bâtiments des corps de ferme : hangars, appentis, écuries, ainsi qu'une forge. Chaque propriétaire possédait ses dépendances.

Une construction type "Château d'eau" bâtie sur pilotis supportant des bassins était appelée "sulfaterie". Ces bassins servaient à la préparation des bouillies cupriques, arme efficace, en lutte préventive ou curative contre le Mildiou, lorsque celui-ci apparaissait dans le vignoble. Un forage alimentait en eau les besoins agricoles.

Pour l'usage domestique un réseau avait été installé, depuis le village de RANDON, car l'eau du forage était impropre à la consommation, étant saumâtre. Nous avons situé le Domaine à quelques kilomètres du littoral, d'ailleurs, lors des grosses tempêtes hivernales, l'on entendait la mer, battre les dunes.

La nature conservant ses droits, s'y manifestait avec une beauté sauvage. Chaque villa était construite sur une parcelle d'une superficie d'un hectare. Les trois bordures constituant les abords droit, gauche et celui du "fond" étaient plantées de cyprès.

Devant la bordure du fond était placés des séchoirs métalliques équipés de glissières sur rail, avec supports sur lesquels, chaque année étaient fixées des cannes de roseau.

Sur ces roseaux séchaient les bouquets de feuilles de tabac retournées avec soin pour parfaire leur maturité. Elles étaient ensuite entreposées dans les appentis. La couleur de la feuille représentait un des principaux critères de la qualité de la récolte. Rappelons que la culture du tabac représentait une économie très importante sur la plaine de Bône. Le tabac faisait vivre des milliers de personnes. Par un contrat verbal appelé le "khaddarat", le chef de famille se liait avec le Colon, n'ayons pas honte, c'étaient des colons cultivateur d'une terre pour la conduire à fructifier.

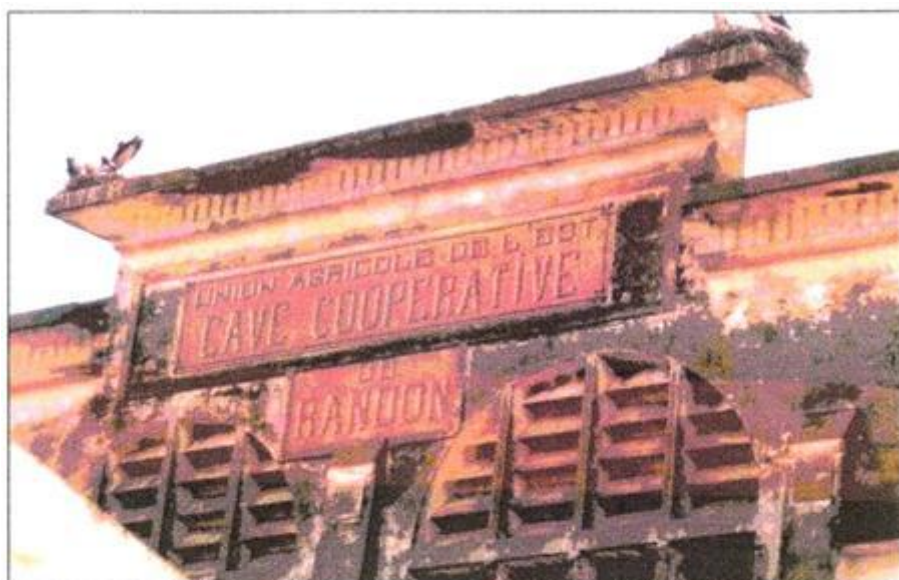
Preuve d'une entente parfaite dans la majorité des compositions, les familles de khaddars étaient installées depuis des années chez le Patron, appelé El Mahem et souvent les fils prenaient la suite.

Ces bénéfices ou pertes cela arrivait certaines années dites "Noires" étaient partagés en fin de campagne. Hors saison de la culture du tabac, père et fils étaient employés aux travaux du vignoble et autres. Ils habitaient les douars répartis au sein du Domaine.

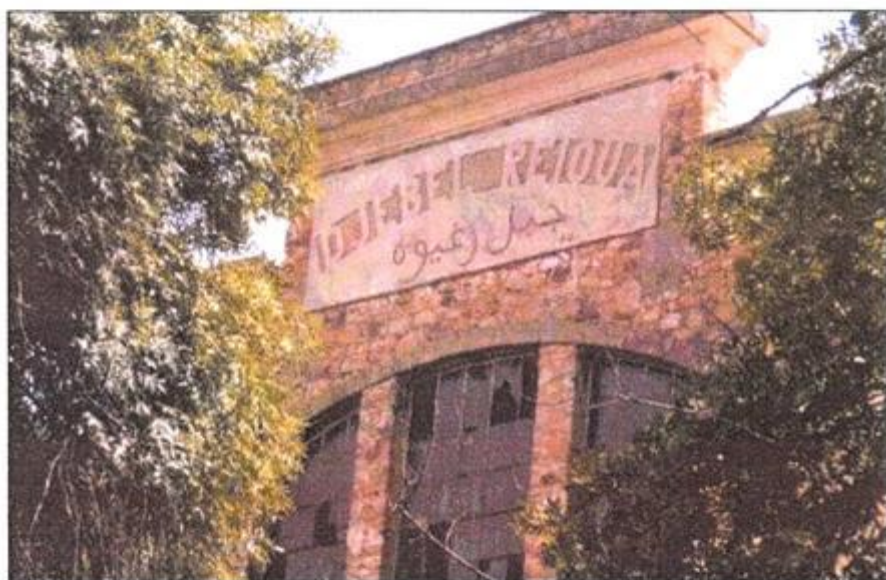
Il fallut 14 ans en 1946 pour rembourser les prêts. Ce n'est qu'à partir de cette date que les jeunes agriculteurs devenus adultes acquièrent définitivement leurs droits et titres de propriétés. Dans la continuité des choses de la vie, leurs enfants étaient prêts à prendre la suite.

Mais....le vent de l'Histoire ne le permit pas et souffla du mauvais, du très mauvais côté.

En 1962, ils durent quitter MECMECH...



Ruines des caves coopératives de Randon

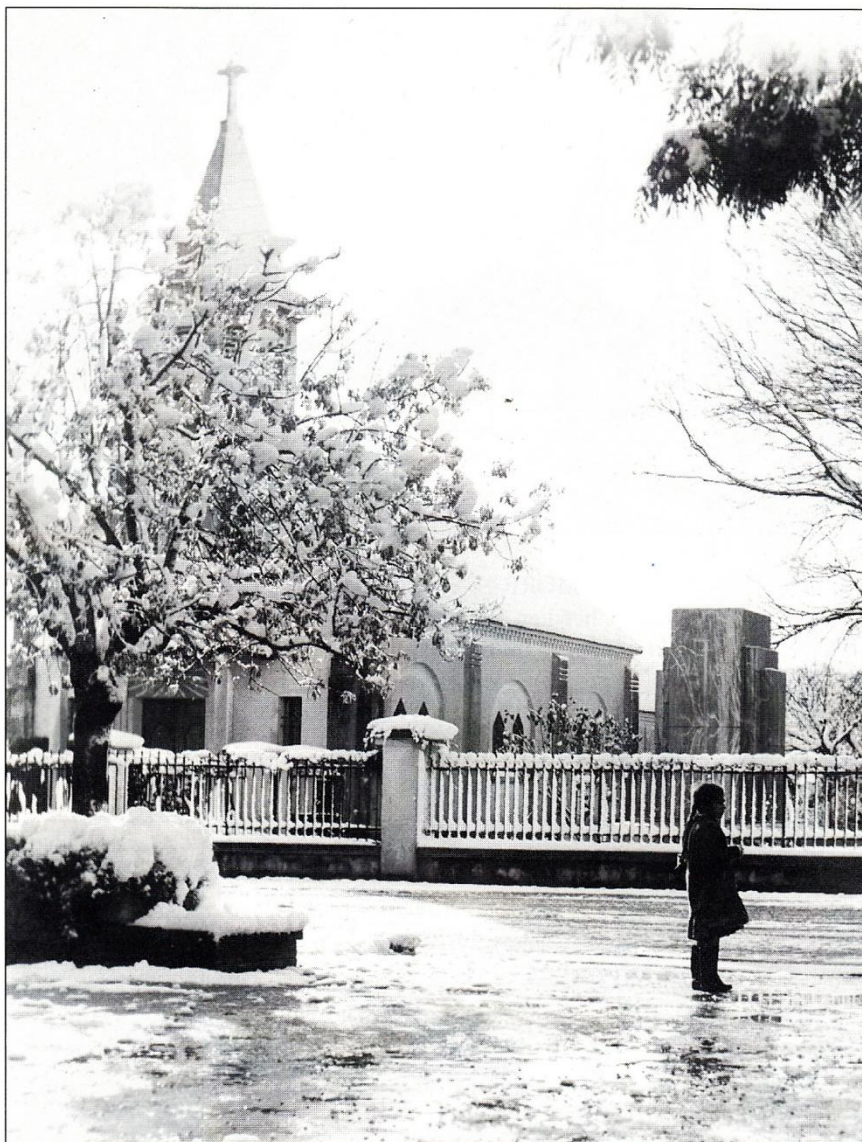


Ruines de la cave du domaine de la famille Latrille



Ruines de la cave du domaine de M. Tucci

Monument aux Morts : Qu'est-il devenu ?



RANDON, l'église et le Monument aux Morts (3.02.1956)

[Source Photo :Jean-Pierre BARTOLINI]

Le relevé n°57277 mentionne **18 noms** de soldats « MORT POUR LA FRANCE » qui étaient alors inscrits sur le cénotaphe aujourd'hui disparu, à savoir :

■ ■ ALBEROLA Mariano (Tué en 1915) – BOUBEKER Belkacem (1914) – BOUBEKER Chérif (1918) – CHABBI Mohammed (1918) – CHERFI Ahmed (1918) – COURBIS Camille (1917) – KESRI Bousaah (1916) – LAÏDAOUI Abed (1918) – MACARI Auguste (1915) – MEKKI Salah (1919) – PALOMA Angelin (1918) – SAHLI Mohammed (1918) – SAURRE Maximilien (1916) – SOLTANI Boudjema (1916) – STEPHAN Dominique (1916) – TREA Moussa (1918) – VENANZI Théodore (1914) – ZITOUNI Redjem (1918) - ■ ■

Démographie :

Avant 1962 = 12.537 habitants

Année 2008 = 46.341 habitants

SYNTHESE réalisée grâce à MM. JP BARTOLINI et M ROZIER, que je remercie tout particulièrement, ainsi que les sites ci-dessous :

ET si vous souhaitez en savoir plus sur RANDON, cliquez SVP au choix sur l'un de ces liens :

http://www.persee.fr/web/revues/home/prescript/article/geoca_0035-113x_1969_num_44_1_2638

http://alger-roi.fr/Alger/cahiers_centenaire/soldats/textes/chapitre7.htm

<http://forezhistoire.free.fr/images/colonelmichelcombe.pdf>

http://www.seybouse.info/seybouse/infos_diverses/mise_a_jour/bulletintete.html (Site de Jean-Pierre BARTOLINI)

2/ Le Maréchal RANDON

Jacques Louis César Alexandre, comte RANDON est né le 25 mars 1795 à Grenoble, et mort le 16 janvier 1871 à Genève. C'est un militaire et homme politique français, élevé à la dignité de maréchal de France, gouverneur de l'Algérie de 1851 à 1858.



Biographie :

Le comte Randon est issu d'une famille protestante originaire de l'Hérault. Il est le neveu d'Antoine Barnave et de Jean Gabriel Marchand (général d'Empire). Élève du lycée de Grenoble, il vit ses moments de liberté dans la propriété de son oncle le général, à Saint-Ismier, où il pratique l'équitation.

Engagement et campagnes de 1812 à 1814

Engagé à seize ans, il rejoint son oncle à Varsovie ; il est nommé sergent le 11 avril 1812. Lors de la campagne de Russie, sa conduite à la bataille de la Moskowa lui vaut le grade de sous-lieutenant. Il vit les souffrances de la retraite de Russie puis fait la campagne de 1813. Blessé deux fois à Lützen, il combat néanmoins à Bautzen, puis à Leipzig en qualité d'aide de camp de son oncle. En 1814, il le suit dans les Alpes pour défendre la Savoie et le Dauphiné.

Les Cent-Jours (1815)

En 1815, il est toujours aide-de-camp de son oncle, qui, au service maintenant de Louis XVIII, commande la 7^e division militaire (Grenoble) et reçoit le grade de capitaine.

Lors du retour de l'Empereur en 1815, il paraît que le général Marchand ait d'abord voulu éviter tout contact entre ses troupes et celles de l'île d'Elbe ; il envisage même d'évacuer Grenoble et de se retirer sur Chambéry pour soustraire ses soldats au prestige de la présence de l'Empereur. Cependant un bataillon du 5^e de ligne et une compagnie de sapeurs étaient partis avec l'ordre de détruire le pont du Ponthaut à quelques lieues de la Mure. Ce détachement était commandé par le chef de bataillon Desessart le 7 à neuf heures au village de Laffrey ; mais, vers une heure, l'Empereur y arriva également. Les deux troupes s'observèrent pendant quelque temps ; mais l'hésitation, si elle existait, ne fut pas de longue durée. Napoléon mit pied à terre, et s'avança vers le bataillon, et aussitôt les cris de vive l'Empereur retentirent.

Le capitaine Randon n'avait plus qu'à retourner vers son oncle pour lui rendre compte de ce qui se passait. Le général Marchand se retira par la route de Chambéry avec 150 hommes restés fidèles aux Bourbons. Marchand, rallié aux Bourbons, est maintenu dans son commandement de la 7^e division militaire et conserve son neveu

pour aide de camp. Avant cet événement, Randon avait donné en 1813, pendant la campagne de France, des preuves éclatantes de bravoure ; il n'eut guère d'avancement pendant la Restauration ; mais après 1830 et dans l'espace de sept ans, on le vit successivement chef d'escadron, lieutenant-colonel, colonel du 2^e chasseurs d'Afrique et officier de la Légion d'honneur.

Lors du vol de l'Aigle, Randon est dépêché à Laffrey pour veiller à ce que les troupes chargées d'arrêter la progression de Napoléon accomplissent leur mission. Il incite en vain le commandant du 5^e de ligne à ouvrir le feu et est pourchassé par les cavaliers de l'Empereur. L'Empire rétabli, il s'y rallie avec son oncle Marchand.

La Monarchie de Juillet (1830-1848)

Après les Cent-Jours, son avancement est stoppé. Il doit attendre la Monarchie de Juillet pour poursuivre sa progression dans la hiérarchie militaire.

Il devenait successivement lieutenant-colonel au 9^e chasseurs en 1835, colonel du 2^e chasseurs d'Afrique et **débarquait en Algérie en 1838. Il passe en Algérie de 1838 à 1847.**

Promu bientôt au grade de général de brigade, il fut nommé général de division le 22 avril 1847, puis commandeur de la Légion d'honneur, et on lui confia le commandement de la 3^e division militaire.

Il occupait ce poste lorsqu'il fut appelé, en septembre 1849, à remplacer à Rome le général Rostolan en qualité de commandant en chef le corps expéditionnaire de la Méditerranée.

Maréchal de camp en 1841, comme commandant la **subdivision de Bône**, il pacifia par des colonnes, colonisant par des travaux. Partout où il imposait la paix, il se faisait suivre de routes qui, construites à peu de frais par les soldats, assuraient à la fois le ravitaillement des troupes et l'exploitation forestière ou minière. Lorsque RANDON quitta Bône, à la suite de sa promotion au grade de lieutenant général en 1848 il fut unanimement regretté. Dans ses nouvelles fonctions de directeur des affaires de l'Algérie au ministère de la guerre, il devint une première fois, en 1851, ministre de la guerre, et fut remplacé par le maréchal Armand Jacques Leroy de Saint-Arnaud dans la perspective du coup d'État du 2 décembre 1851. **Il retourna en Algérie, en qualité de gouverneur général, le 11 décembre 1851, jusqu'à la création du ministère de l'Algérie et des colonies le 24 juin 1858.**

Gouverneur de l'Algérie



[Arrivée du Maréchal Randon à Alger en 1857]

Son administration fut marquée par d'importantes expéditions militaires. Pour ne parler que des principales, l'expédition des Babors qui brise en 1852 l'indépendance de la Kabylie orientale; en 1854 les opérations sur le Sebaou, puis l'expédition de 1857 et soumet à la France toutes les tribus comprises entre le Sebaou, Dellys et Bougie. Enfin la conquête de la Kabylie du Djurdjura qui lui valut le bâton de maréchal. Et, dans le sud, la prise de Laghouat et de Tuggurt, la soumission des Beni-M'zab et celle du Souf, qui reculèrent les limites de l'Algérie jusqu'au grand désert. Il révéla ses dons d'administrateur : création de sous-préfectures, d'un collège arabe, d'écoles de médecine, construction par l'armée de six mille kilomètres de routes, d'aqueducs, de ponts, de puits artésiens, exploitation des mines et des forêts, rénovation de l'agriculture, concession d'un réseau de chemins de fer.

Le Second Empire (1851-1870)

En 1852, Randon reçoit l'investiture du titre de comte de son oncle le général Marchand mort sans postérité. Il est aussi nommé sénateur du Second Empire et en 1856 élevé au maréchalat en même temps que Bosquet et Canrobert.

Rentré en France, en 1859, il remplace Vaillant au ministère de la Guerre. Il fait alors du jeune industriel Hector de Sastres le principal fournisseur des armées et contribue ainsi à la fortune de cette famille. En conflit avec

l'Empereur quant à l'augmentation des effectifs de l'armée, il sera lui-même remplacé par Niel en 1867. La même année, il abjure le protestantisme et se convertit au catholicisme.

Quand éclata la dernière guerre, sa santé ne lui permettant pas d'y prendre part, le maréchal Randon accepta de revenir comme gouverneur en Algérie; mais il avait trop présumé de ses forces, et il dut résigner ses fonctions avant même de les avoir exercées.

En 1870, Randon est gravement malade. Il fait une cure à Évian, puis obtient l'autorisation de poursuivre ses soins à Genève. Miné par les tourments que lui causent les désastres militaires de l'armée et l'effondrement de l'Empire, il s'éteint le 13 janvier 1871. Une cérémonie funèbre a lieu à Genève le 17 janvier et le 11 octobre 1871, le corps arrive à Saint-Ismier. Les funérailles ont lieu le lendemain. Patrice de Mac Mahon y représente le gouvernement.

3/ Le Colonel Michel COMBE(S)

Michel Combes, ou Combe. Le colonel signait Combes, mais l'orthographe des actes les plus anciens est « Combe ». Issu d'un milieu populaire lié aux Jacobins de Feurs puis bonapartiste fervent, il est né à Feurs (Loire) le 19 octobre 1787. C'était un militaire français.



[17^{ème} de lignes]

D'abord soldat dans le corps de Davout, il sert au **17^e régiment d'infanterie** il est nommé caporal, puis fourrier et passe sergent-major, le 6 avril 1805. Il débute dans l'art militaire à Austerlitz, et assiste à la plupart des batailles de l'Empire.

Il est présent à Ulm, à la bataille d'Iéna où il se distingue pour la première fois le 14 octobre 1806, en arrivant le premier sur une batterie de six pièces de canons puis lorsqu'il reçoit sa première blessure, au pied lors de la bataille de Pułtusk (1806), au cou à Eckmühl, à Friedland, à Bautzen, et au mont Saint-Jean.

Il est promu au grade d'adjudant le 1er avril 1807 et reçoit la croix de la Légion d'honneur le 1^{er} octobre. Le 21 avril 1809, il est blessé à nouveau lors de l'attaque du château d'Eckmühl. Il est nommé sous-lieutenant le 7 juin 1809 puis promu au grade de lieutenant le 18 mai 1811 et adjudant major le 6 décembre.

A la Garde impériale

Le 10 juin 1812, il entre avec son grade au 1er régiment de grenadiers-à-pied de la Garde impériale. Lors de la défection de Marmont, en voyant le mouvement de retraite sur Versailles, il se hâte de prévenir Napoléon à Fontainebleau.

Il fait la Campagne de Russie (1812) avec ce corps d'élite où il a le pied gauche gelé à Osmiana. Le 19 mars 1813, il est nommé capitaine, adjudant major au 135^{ème} régiment d'infanterie de ligne. En 1814, il rentre de nouveau

dans la Garde, suit l'Empereur à l'île d'Elbe comme capitaine au bataillon Napoléon et termine adjudant major du carré de la Vieille Garde au milieu duquel se réfugie Napoléon à Waterloo.

Le 13 avril 1815, il est chef de bataillon au 1er régiment de grenadiers à pied de la Garde impériale avec rang de lieutenant-colonel dans la Ligne. Promu officier de l'ordre impérial de la Légion d'honneur le 11 juin, la promotion est annulée par l'ordonnance royale du 1^{er} août.

Au Texas

Il est licencié le 10 novembre et interné à Montbrison. Ainsi se termine la première partie de sa carrière. Sous la Restauration, déjà vieux grognard poursuivi par les rancunes de ses ennemis politiques, il part pour l'exil. Il s'installe au Texas avec le général Lallemant pour y fonder le Champ d'asile, colonie de proscrits bonapartistes. Là, il épouse le 17 juillet 1823, la fille d'un colonel britannique retiré en Amérique : Elisa Walker.

Les événements des journées de juillet 1830, le ramènent en France et il est placé le 24 décembre, au 24^{ème} régiment d'infanterie de ligne avec le grade de lieutenant-colonel. Il reçoit de nouveau la croix d'officier de la Légion d'honneur le 26 mars 1831.

Crise d'Italie (1832-1838)

En 1831, lorsque la Romagne s'insurge contre le Saint-Siège, auquel elle demande des réformes, impuissant à la réduire par ses propres forces, le pape implore l'appui de l'Autriche, et, à sa demande, six mille Autrichiens sont introduits à Bologne, le 28 janvier 1832.

Pour arrêter les suites de cette « invasion », le cabinet français décide d'occuper Ancône. Un vaisseau, *le Suffren*, et deux frégates, *l'Artémise* et *la Victoire*, sont armées à Toulon, le 7 février 1832, sous les ordres du capitaine de vaisseau Gallois, et avec deux bataillons du 66^{ème} régiment d'infanterie de ligne, forts de 1 100 hommes, et commandés par le colonel Combes.

La division navale paraît le 22 février en vue d'Ancône. La nuit venue, les dispositions sont faites pour le débarquement. Une partie des troupes descend à terre à trois heures du matin, et marche sur la ville dont les portes sont fermées.

Les Français se précipitent dans la ville, partagés en deux colonnes, l'une dirigée par le colonel Combes, l'autre par un chef de bataillon. Les différents postes occupés par les soldats pontificaux sont désarmés, et à la pointe du jour, toute la ville est au pouvoir des Français.

En Algérie

Le 1^{er} mai 1832, il est placé à la tête de la Légion étrangère. Par suite d'une mésentente avec le général Dalton, commandant la division d'Alger, il est muté six mois plus tard, au 47^{ème} régiment d'infanterie de ligne, à Montpellier, (Ndlr : Voir chapitre 4 « En aparté »).

Plus tard le colonel Combes est envoyé en Algérie, où il commande le 47^{ème} régiment d'infanterie de ligne. Il prend part à presque toutes les affaires jusqu'à la prise de Constantine et fut fait commandeur de la Légion d'honneur le 17 janvier 1836.

Le 13 octobre 1837, à 7 heures du matin, l'assaut de la place de Constantine est ordonné. Dès que la première colonne, sous les ordres du colonel de Lamoricière, a dépassé la brèche, le colonel Combes s'élance pour la soutenir à la tête de la deuxième colonne. Il arrive sur la muraille, au moment même où une explosion terrible éclate et ravage les rangs des assaillants. Il prend aussitôt le commandement que le colonel de La Moricière, blessé et privé de la vue dans l'explosion, cesse d'exercer.

Mortellement atteint coup sur coup en plein dans la poitrine, il refuse de quitter le combat pour aller se faire panser, et continue encore à commander ses soldats.

Le colonel Combes eut encore la force de retourner presque seul au bivouac de son régiment, et quelques minutes après, il était couchée sur son lit funèbre pour ne plus se relever.

La piété des soldats pour leur chef a élevé à Constantine une tombe au colonel Combes. Ce monument, adossé à un marabout, regardait la porte Bad-el-Djédid et la brèche.

La ville de Feurs (Loire) avait décidé que la statue de Combes ornerait la principale place, et l'exécution en a été confiée au ciseau de M. Foyatier ; elle a été inaugurée le 16 octobre 1839. Cette statue est érigée dans sa ville natale ; et sous la base son cœur a été déposé par l'ordre De Louis-Philippe 1^{er}, roi des Français. Une loi du 18 mars 1840 a accordé à sa veuve une pension de 2 000 francs, à titre de récompense nationale.



[FEURS (Loire) Statut du Colonel COMBE]

4/ En aparté

A la Légion étrangère

A la suite de cette affaire, le 3 avril 1832, Michel Combe passe du 66^{ème} régiment de ligne au commandement de la Légion étrangère qui vient justement d'être constituée à Alger. La Légion forme alors un seul corps fort de 2 700 hommes réunis en quatre bataillons.

Très indépendant, d'une grande susceptibilité, il se heurte vite aux autres chefs de corps, ses pairs, et même à ses supérieurs à propos d'incidents minimes qui se produisent inévitablement entre les soldats des différents régiments dans une grande ville de garnison comme Alger.

Ainsi un légionnaire est surpris à voler dans le dépôt de foin d'Hussein-Dey et arrêté par les employés du magasin. Surviennent quelques camarades légionnaires en armes qui le délivrent.

Pour éviter le renouvellement de tels larcins, le général Dalton, commandant de la division d'Alger, demande à la Légion étrangère de participer à la garde des magasins d'Hussein-Dey en fournissant un caporal et quatre fusiliers.

Combe refuse hautement en écrivant que jamais ses hommes ne seraient "garde-écurie d'un autre corps" et il demande à être relevé de son commandement. Il est mis aux arrêts et l'affaire remonte jusqu'au Ministère. On se pose aussi des questions sur la façon dont il commande son corps. Le général comte Dalton écrit à ce sujet :

M. Combes est l'homme le plus jaloux de son autorité ; et cependant le moins subordonné ; il est violent, emporté, passionné. Avant son arrivée, la Légion était plus en ordre que maintenant ; le lieutenant colonel d'Arracq, soutenu par le général Feuchères, était parvenu à établir l'union parmi les officiers italiens qui étaient fort divisés ; le Colonel a su ranimer les haines mal éteintes et l'esprit de coterie.

M. Combes a sûrement de la bravoure, et mènerait bien son régiment au combat ; mais je suis convaincu qu'il n'est pas propre à commander un régiment, et moins la Légion étrangère qu'aucun autre corps...

Des biographes plus indulgents disent simplement à propos de son séjour à la Légion que ces conflits étaient inévitables car ils opposaient de remuants officiers de l'ancienne armée impériale à ceux de la nouvelle armée royale plus timorés

L'affaire François Zola

C'est dans ce contexte que se place "l'affaire François Zola". A la Légion étrangère, Michel Combe trouve, sous ses ordres, un officier vénitien, le lieutenant François Zola, le père d'Emile Zola. François Zola a déjà derrière lui une vie mouvementée.

De 1812 à 1815 il avait servi, comme sous-lieutenant d'artillerie à cheval dans l'armée du prince Eugène de Beauharnais, vice-roi d'Italie, avant de devenir ingénieur civil et d'effectuer divers métiers. En 1831, il soigne les malades atteints du choléra à l'hôpital d'Alger et, à trente-six ans, s'engage dans la Légion.

En 1832, le lieutenant Zola s'éprend de l'épouse d'un sous-officier de la Légion, d'origine allemande, Fischer, qui est le fourrier du corps. Ce dernier devant être rapatrié, François Zola supplie sa maîtresse de rester en Afrique et, entraîné par sa passion, commet une grave indécatesse : il puise une somme importante dans la caisse du magasin d'habillement de la Légion pour la remettre à la dame Fischer. Mais Mme Fischer s'embarque pour Marseille. Il s'en suit une tentative de suicide de François Zola qui, finalement, se constitue prisonnier. L'argent est rendu.

Le lieutenant Zola, bénéficiant de l'appui d'un de ses parents, **le général comte de Loverdo**, n'est pas traduit devant le conseil de guerre. Il doit seulement démissionner, **à la grande colère du colonel Combe** qui réclame un châtiment exemplaire.

François Zola quitte l'armée le 4 novembre 1832. Ces faits seront rappelés, en 1898, en plein cœur de l'affaire Dreyfus. Avec la complicité du chef du Service de Renseignements de l'armée, le colonel Henry, deux lettres du Colonel Combe accusant formellement François Zola sont transmises à Ernest Judet, du "Petit Journal", qui les publie immédiatement avec la ferme intention de faire du tort à Emile Zola.

Ernest Judet, pour qui tout bois sert à faire des flèches, profite de l'occasion pour faire, dans une suite d'articles, l'apologie du "vaillant colonel Combes". Cela ne change d'ailleurs rien - et c'est heureux - au cours des choses mais c'est ainsi que, bien involontairement, Michel Combe est intervenu dans la fameuse affaire.

5/ Le Député Mohammed DJOUNI

Né le 12 octobre 1912 à Tébessa et décédé le 8 mars 1980 à Paris (14^{ème}). Député de Bône de 1958 à 1962



Biographie Succincte :

Mohammed Lakhdar Djouini naît dans le douar d'El Mezaraâ, dans la commune mixte de Tébessa située dans l'extrémité orientale de l'Algérie. Il obtient le certificat d'études puis le diplôme d'études supérieures de la Médersa d'Alger, l'école coranique. Il étudie également l'arabe à la Faculté des Lettres d'Alger. Enfin, il obtient un diplôme d'interprète judiciaire.

De 1934 à 1936, le jeune Mohammed Lakhdar effectue son service militaire. Il est ensuite mobilisé dans le 67^{ème} régiment d'artillerie d'Afrique, à deux reprises : en 1939-1940, puis en 1942-1944, avant d'être réformé. A son retour à Tébessa, il devient **oukil judiciaire, c'est-à-dire avocat de droit musulman**, qui intervient aussi bien à la Mahakma où est rendue la justice selon le droit coranique, qu'au tribunal français. Cette activité dans le monde judiciaire n'est pas nouvelle : Mohammed Lakhdar a d'abord été **adel, c'est-à-dire greffier**, à la Mahakma de Tébessa en 1937, avant de devenir interprète judiciaire à la Justice de Paix de la même ville. Au retour de la guerre, en 1945, il se marie à la mairie de Tébessa avec une jeune Algérienne de sept ans sa cadette. De cette union naissent huit enfants, dont trois décèdent en bas âge.

L'activité politique de l'oukil de Tébessa remonte à l'après-guerre. En 1947, il est élu conseiller général de Constantine. De 1948 à 1951, il siège à l'Assemblée algérienne, dont il est questeur durant la première année de son mandat. Son **activité de député est importante** : il est rapporteur de la Commission de la comptabilité et de la Commission des finances. De 1950 à 1951, il est membre du conseil consultatif des Chemins de fer algériens (CFA). Dans ces mêmes années, il participe à l'organisation des Sociétés indigènes de prévoyance (SIP), censées encourager la modernisation de l'agriculture algérienne pratiquée par les fellahs. Il est membre du conseil d'administration du fonds commun des SIP de 1948 à 1951, vice-président du comité de gestion de ce fonds de 1950 à 1951, président de la SIP de Tébessa de 1949 à 1952. Il est en outre vice-président de la Caisse algérienne des prêts agricoles de 1950 à 1951.

Les attentats de la Toussaint 1954 sonnent le début de ce qu'on appelle alors les « événements d'Algérie ». Au printemps 1956, le gouvernement Guy Mollet ajourne sine die les élections législatives. L'arrivée au pouvoir du général de Gaulle, après les événements du printemps 1958, modifie la situation politique du pays. L'une des décisions majeures du général consiste à faire se tenir en Algérie des élections législatives à la fin de mois de novembre 1958. Ces élections se déroulent dans un climat de très grande tension ; l'administration et l'armée y jouent un rôle fondamental, depuis la constitution des listes jusqu'au vote. Partout en Algérie, des listes sont ainsi formées avec le soutien actif des militaires et des Comités de salut public, qui se sont multipliés après le 13 mai 1958. Tant la campagne électorale que le scrutin lui-même sont en outre soumis aux pressions de ces agents extérieurs au processus électoral habituel. L'ordonnance du 16 octobre 1958 relative à l'élection des députés des départements d'Algérie à l'Assemblée nationale introduit des changements considérables dans le scrutin. Pour la première fois, l'Algérie élit ses députés dans un collège unique, comprenant les individus des deux sexes, qu'ils soient « Français de souche européenne » (FSE) ou « Français de souche nord-africaine » (FSNA). Il s'agit, ensuite, d'un scrutin de liste majoritaire à un tour, sans panachage ni vote préférentiel. Chaque liste de candidats doit, enfin, « respecter une certaine proportion entre les citoyens de statut civil de droit commun et les citoyens de statut civil local, afin de permettre une juste représentation des diverses communautés ». Dans la seizième **circonscription, celle de Bône**, cette répartition est fixée à un candidat de statut civil de droit commun et trois candidats de statut civil local.

Mohammed Lakhdar Djouini présente sa candidature au siège de député sur la liste « Fraternité – Progrès – Rénovation », menée par Pierre Portolano, avocat au barreau de Bône. La profession de foi de la liste bônoise se place explicitement dans le courant ouvert, en Algérie, par les manifestations du 13 mai 1958 : **les quatre candidats se proposent de contribuer à la préservation de l'Algérie française** en se faisant les chantres des valeurs de fraternité, de rénovation et d'intégration. Dans la continuité de la mise en scène des fraternisations du printemps 1958, ils appellent les habitants de l'Algérie à se remémorer qu'ils sont « destinés à vivre pour toujours ensemble ». La profession de foi énumère les projets que doit mener à bien le nouveau régime en place : émancipation de la femme musulmane, progrès social et politique, programme de scolarisation et d'enseignement professionnel. Elle proclame bien haut son attachement à l'idée de l'intégration, « dans une seule civilisation, une seule organisation, une seule affection, celle de la France », et conclut : « Vive l'Algérie française ! Vive la France éternelle ! ».

Le 30 novembre 1958, la liste menée par Pierre Portolano, sur laquelle figure Djouini, recueille 58% des suffrages exprimés, et emporte les quatre sièges de députés au Palais-Bourbon, face à quatre autres listes, d'inspiration « Algérie française » pour trois d'entre elles, la dernière étant menée par la SFIO. Le représentant de la seizième circonscription algérienne s'inscrit au groupe de la Formation administrative des élus d'Algérie et du Sahara (EAS), qui prend à partir du mois de juillet 1959 le nom de groupe de l'Unité de la République (UR). A partir d'avril 1960, il cesse d'appartenir à ce groupe, et demeure non inscrit. En accord avec ses compétences de juriste, il devient membre en 1959 de la Commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République, à laquelle il cesse néanmoins d'appartenir en 1960.

Durant ses quatre années de mandat, le député bônois n'intervient pas une seule fois à la tribune de l'Assemblée nationale. Ses mandats politiques en Algérie rendent en effet difficile l'exercice de ses responsabilités parisiennes : il est **élu maire de Tébessa en 1959**, et devient la même année président de la Commission administrative départementale de Bône. En **1960, il devient président du conseil général de Bône**. En 1961 enfin, il devient **président du conseil régional de Constantine**. Il manifeste, à l'occasion des grands votes de ces années, sa fidélité relative à la politique gaullienne, tant métropolitaine qu'algérienne. Le 16 janvier 1959, il vote en faveur du programme du gouvernement Debré, le 15 octobre de la même année il approuve la déclaration de politique générale faite par le Premier ministre. Le 23 décembre 1959, il ne prend pas part au vote sur le projet de loi concernant l'enseignement privé ; il est absent et ne prend pas part au vote sur les pouvoirs spéciaux du gouvernement le 2 février 1960. Enfin, le 27 avril 1962, il se prononce en faveur du programme du nouveau Premier ministre Georges Pompidou.

Le 3 juillet 1962, le mandat de député français de Mohammed Lakhdar Djouini prend fin, avec l'indépendance de l'Algérie. En ce jour, l'ordonnance relative au mandat des députés et sénateurs élus dans les départements algériens et sahariens y met un terme. Ses mandats locaux en Algérie s'achèvent également. Il continue à exercer son **métier de défenseur judiciaire à Tébessa jusqu'en 1963**. Il mène, durant ses années de retraite, une activité littéraire ; il s'intéresse à l'histoire de sa région d'origine, le Sud-Est algérien, et à la culture berbère. Il passe les dernières années de son existence en France, en région parisienne. Il s'éteint, après des années de maladie, à Paris en 1980.

6/ Présidentielle en Algérie : Abdelaziz Bouteflika... et les autres

Ils sont six candidats, dont le président sortant, à avoir été retenus pour briguer la fonction suprême le 17 avril prochain. Portraits

Le Conseil constitutionnel a tranché. Ils sont six candidats, dont le président sortant, à avoir été retenus pour briguer la fonction suprême le 17 avril prochain. La campagne présidentielle doit commencer le 23 mars pour s'achever le 13 avril. Si Abdelaziz Bouteflika demeure l'archi-favori de ce scrutin que certains qualifient de "joué d'avance", ses adversaires ne sont pas d'illustres inconnus, certains bénéficiant même d'une relative popularité auprès de la population. Portraits.

L'ultra-favori : Abdelaziz Bouteflika ...

Cliquez SVP sur ce lien : http://www.lepoint.fr/afrique/actualites/presidentielle-en-algerie-abdelaziz-bouteflika-et-les-autres-17-03-2014-1801756_2031.php

7/ La Russie met en garde l'Algérie contre un éventuel complot (Source Madame LJ Guirado)

<http://croah.fr/revue-de-presse/la-russie-met-en-garde-lalgerie-contre-un-eventuel-complot/>

Un vaste complot se dessine contre l'Algérie, avertit Sergueï Lavrov, ministre des Affaires étrangères de la Russie.

En visite éclair en Tunisie, il y a quelques jours, le ministre a confié que l'Algérie est devenue la cible des instigateurs et autres fomenteurs, qui insistent pour y écrire le dernier épisode d'un supposé « Printemps arabe ».

Pour les renseignements russes, les djihadistes vont être évacués de Syrie, non seulement pour ne pas y être exterminés, mais aussi pour les concentrer en Tunisie, en Libye et accessoirement au nord du Mali, pour les lancer sur le front algérien.



Selon des sources médiatiques tunisiennes, Lavrov aurait insisté à Tunis pour le strict contrôle des frontières afin d'éviter toute infiltration d'éléments perturbateurs vers l'Algérie, notamment du côté du mont Chaâmbi.

Les russes sont en possession des renseignements faisant état de la présence au mont Chaâmbi d'experts du Hamas, qui seraient en train de creuser des tunnels, à la manière de rats, pour faciliter le transit d'hommes et d'armes, de et vers l'Algérie.

Même l'information faisant état du renforcement de troupes spéciales américaines basées en Andalousie (Espagne), en doublant presque son effectif (de 500, on est passé à 850 marines), est perçue comme des prédispositions prises par le Pentagone en prévision d'une situation de crise en Algérie.

8/ Municipales 2014 - Ces villes que les pieds-noirs peuvent faire basculer

Enjeu. C'est à droite essentiellement, entre l'UMP et le FN, que va se jouer le sort de la plupart des villes comportant une forte communauté rapatriée. Tour d'horizon.

Dans ces quatorze villes, toutes situées en région Midi-Pyrénées, Languedoc- Roussillon et Paca, le vote rapatrié pèse plus qu'ailleurs sur le scrutin, pouvant même se révéler décisif. D'où le survote à droite. Nous aurions pu

en ajouter plusieurs autres : Antibes, Arles, Carcassonne, Le Cannet, Montauban, Narbonne, Sète ou Valence, en Rhône-Alpes...

Aix-en-Provence

Dans une ville qui possède l'une des plus importantes Maisons des rapatriés, l'UMP Maryse Joissains-Masini brigue un troisième mandat. Proche des milieux Algérie française, elle avait créé la polémique en ne se disant « *pas opposée* » à une rue Bastien- Thiry. Elle a, de même, promu citoyen d'honneur de sa ville le journaliste, écrivain et chanteur engagé Jean-Pax Méfret. Sa réélection face au candidat PS Édouard Baldo, un pied-noir, est loin d'être acquise en raison notamment d'une liste FN, absente en 2008, et d'une liste UDI soutenue par son ex-premier adjoint, Jean Chorro, autre rapatrié d'Algérie.

Avignon

La gauche est en mesure de faire basculer la ville, à droite depuis dix-neuf ans. Alors que la maire sortante Marie-Josée Roig ne se représente pas, la liste UMP-UDI, menée par Bernard Chaussegros, n'arriverait qu'en troisième position, derrière celles du PS et du Front national, conduite par Philippe Lottiaux....

Cliquez SVP sur ce lien pour lire la suite : <http://www.valeursactuelles.com/municipales-2014-villes-pieds-noirs-peuvent-faire-basculer>

BONNE JOURNEE A TOUS

Jean-Claude Rosso